



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

personnel détaché

Question écrite n° 51931

Texte de la question

M. Yves Durand souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur sa décision de mettre un terme à la mise à disposition de deux enseignants au Groupement des retraités éducateurs sans frontières (GREF) de la région Nord - Pas-de-Calais. Il rappelle que la mission de ces personnels détachés permettait d'assurer une permanence dans les relations avec tous les partenaires institutionnels ou associatifs et que leur rôle est essentiel à la vie du GREF. Afin de ne pas compromettre le bon fonctionnement d'une association qui défend la solidarité entre les peuples, mais aussi engage la France dans un droit à l'éducation pour tous, il lui demande s'il n'estime pas souhaitable de revenir sur sa décision.

Texte de la réponse

La nécessaire modération de la dépense publique, qui s'est traduite notamment par une diminution du nombre des emplois budgétaires d'enseignants dans le second degré, a conduit le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche à préserver les moyens indispensables à la scolarisation des élèves et des étudiants et, de ce fait, à réexaminer au cas par cas le soutien qu'il pouvait accorder au secteur associatif par le moyen des mises à disposition de personnels. En ce qui concerne l'association dite Groupement des retraités éducateurs sans frontière, la prise en compte de l'intérêt que présente son action au regard des objectifs poursuivis par le ministère a finalement conduit, pour l'année scolaire 2004-2005, non pas à la suppression totale, mais au renouvellement d'une seule des deux mises à disposition qui lui étaient auparavant accordées.

Données clés

Auteur : [M. Yves Durand](#)

Circonscription : Nord (11^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51931

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 novembre 2004, page 9351

Réponse publiée le : 21 décembre 2004, page 10248